S.A.G.E. du Haut-Allier

Etat initial

Version synthétique

Validé par la CLE le 16 mars 2010



Structure porteuse: Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier

Bureaux d'études : **ACEA** projet environnement Maîtrise environnement

Avec le concours financier de :











SMAT du Haut-Allier

42, avenue Victor Hugo BP 64 -43300 Langeac Tél. 04.71.77.28.30 - Fax. 04.71.77.19.14 - E-mail: accueil@haut-allier.com

SOMMAIRE

1	PRE	EAMBULE	5
2	CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT		7
	2.1	Présentation générale du bassin versant	7
	2.2 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.2.4 2.2.5	Economiques :	8 8 8 9
	2.3	Découpage en zones géographiques cohérentes	
3	L'E	AU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	12
	3.1 3.1.1 3.1.2	Hydrologie L'allier Les affluents de l'allier Sècheresses et crues	12 12 12
	3.2.1 3.2.2 3.2.3	Zones humides	13 13
	3.3 3.3.1 3.3.2 3.3.3 3.3.4	Qualité des milieux La ripisylve Morphologie du bassin Aménagements hydrauliques	14 14 14 14
	3.4	Qualité des eaux de surface	16
	3.5	Qualité piscicole	24
	3.6	Habitats naturels remarquables	24
4	US A	AGES DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	26
	4.1	Eau potable	26
	4.2	Assainissement	27
	4.3	Potentiel hydro-électrique	27
	4.4	Activités industrielles	28
	4.5	Activités agricoles	30
	4.6	Les activités de loisirs	32
5	CO 1	NCLUSIONS	34
6		RSPECTIVES	34

I PREAMBULE

En 1996, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne a défini certaines unités hydrographiques, dont le bassin de l'Allier des sources à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude, comme unité hydrographique cohérente (unité 38) devant faire prioritairement l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

Le SAGE est un outil de planification pour tous les domaines touchant les milieux aquatiques. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau.

Au niveau français, la transposition de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) donne aux SAGE un rôle prépondérant pour permettre d'atteindre les objectifs fixés de bon état écologique et chimique d'ici 2015. Ces objectifs sont déclinés par unités d'évaluation appelées : masses d'eau DCE. Chaque bassin versant de SAGE est évalué et doit planifier des actions afin d'améliorer l'état écologique et chimique de ces masses d'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), lieu de concertation entre les acteurs du territoire, est l'organe qui pilote le SAGE. Elle a été constituée pour le SAGE Haut-Allier par l'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 14 novembre 2008.

Les travaux de la CLE doivent conduire à la recherche d'un équilibre durable entre protections des milieux aquatiques et satisfaction des usages sur le bassin versant, qui se concrétise en la rédaction de règles et d'objectifs du SAGE :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) comprenant les objectifs prioritaires et leurs conditions de réalisation
- un Règlement définissant les règles opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers. Règles nécessaires pour satisfaire les objectifs prioritaires du PAGD.

La phase d'Etat des lieux, résumée ci après, est la première partie dans l'élaboration du SAGE.

Etat des lieux

diagnostic

scénarii

stratégie/objectifs

rédaction du PAGD et du règlement

L'Etat des lieux présente les caractéristiques du bassin versant, en terme de milieux aquatiques et d'usages qui y sont pratiqués, à un instant donné. Il n'a pas pour finalité de parvenir à une identification et à une explication exhaustive ou détaillée de tous les problèmes, mais plutôt de brosser un tableau global du bassin versant et des différents éléments entrant en ligne de compte pour la suite du SAGE.

Ainsi, l'état des lieux permet de jeter un premier regard sur le périmètre du SAGE avant d'analyser les enjeux rencontrés dans la phase de diagnostic.

Cet état des lieux a été réalisé principalement en interne par le SMAT du Haut-Allier, sauf la partie usages de l'eau. Il a été élaboré à partir d'une analyse bibliographique et d'entretiens avec différents acteurs locaux. Il faut souligner qu'étant donnée l'étendue du territoire traité, du nombre d'intervenants dans le domaine de l'eau et des thématiques balayées, la récolte et le traitement de données détaillées n'ont pas pu être systématiquement envisagés et c'est l'analyse de données générales homogènes (Recensement Générale Agricole, fichiers Agence de l'Eau...) qui a souvent été privilégiée.

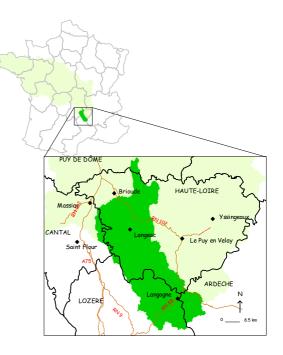
Ce document est une synthèse de l'état des lieux du SAGE du Haut-Allier.

2 CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT

2.1 <u>Présentation générale du bassin versant</u>

Le périmètre du SAGE du Haut-Allier est situé en amont du bassin Loire Bretagne. Il s'étend des sources de l'Allier à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille-Brioude soit plus de 2800 km², et représente un véritable bassin de vie.

En effet, de ses sources au Moure de la Gardille jusqu'à sa confluence avec la Senouire, la rivière Allier est un véritable axe de vie pour les habitants du bassin. Que ce soit au niveau économique, agricole ou encore de la préservation de la richesse du patrimoine naturel, les enjeux sont



comparables sur l'ensemble du bassin et en font un territoire cohérent à différents titres pour la mise en place du SAGE :

- Au niveau hydrographique : le périmètre prend en compte l'Allier dans sa partie amont, c'est à dire jusqu'à la sortie des gorges et l'arrivée dans la plaine alluviale de la Limagne brivadoise, ainsi que l'ensemble de ses affluents et les milieux aquatiques associés.
- Au niveau territorial et socio-économique : l'ensemble des communes du bassin présente des caractéristiques proches. Ce sont des communes rurales en déclin démographique dont l'activité économique est essentiellement tournée vers le monde agricole. Langogne, Langeac et Saugues représentent les principaux pôles de services.

2.2 Principales caractéristiques du bassin :

2.2.1 Administratives et humaines :

Le périmètre du SAGE comprend 165 communes situées sur cinq départements (10 en Ardèche, 9 dans le Cantal, 107 en Haute-Loire, 37 en Lozère, 2 dans le Puy de Dôme) et trois régions (Auvergne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes).

Le bassin du Haut-Allier est un territoire rural (38 827 habitants estimés), en déclin démographique depuis plusieurs décennies. De nombreuses communes ont de très faibles densités (environ 60% d'entre elles ont une densité inférieure à 10 hab/km²). Ce phénomène s'accompagne d'un vieillissement de la population.

2.2.2 <u>Economiques</u>:

L'économie est principalement tournée vers l'agriculture (élevage ovin/bovin majoritaire) et l'activité industrielle est concentrée dans les principales villes : Langeac, Siaugues-Sainte-Mary, Saugues ou Langogne.

L'activité forestière occupe également une place dans l'économie.

Enfin, les activités liées au tourisme représentent une source d'activité importante : activités culturelles, sportives et de loisir.

2.2.3 <u>Géologie et relief</u>

La rivière allier prend sa source dans le département de la Lozère, à 1473m au lieu-dit Moure de la Gardille.

Le cours supérieur de l'Allier est peu encaissé jusqu'à Langogne. Ensuite, la rivière traverse des gorges sauvages et escarpées, ponctuées de petits bassins sédimentaires, avant de parcourir des bassins intramontagnards élargis pour finir à la sortie de Vieille-Brioude. Là, elle entame la traversée de la plaine de la petite Limagne, à 425 m d'altitude.

Les plateaux, qui entourent cet axe formé par la rivière Allier, sont d'un côté cristallins (La Margeride) et de l'autre volcaniques (le Devès). Ils ont une altitude moyenne de 1000-1100 m avec pour points culminants le Truc de la Garde à 1486m et le Mont Mouchet à 1497 m.

2.2.4 Le réseau hydrographique

Sur le bassin versant du Haut-Allier, le réseau hydrographique est dissymétrique (voir carte).

- En rive droite, les affluents sont nombreux mais en général courts. Les plus importants sont le Masméjean et l'Espezonnette en Ardèche, la Senouire en Haute-Loire.
- En rive gauche, leur nombre est plus réduit mais ils constituent des rivières plus importantes : le Langouyrou, le Chapeauroux, l'Ance du Sud, la Seuge, la Desges, la Cronce, le Ceroux.

Le régime hydraulique de l'Allier et de ses principaux affluents est influencé par des aménagements dont les plus importants sont le complexe hydroélectrique de Monistrol-Poutès et la retenue de Naussac.

2.2.5 Occupation du sol

Le bassin du Haut-Allier est un territoire rural où l'espace se partage entre les terres agricoles (40 %) et la forêt (59%). L'espace urbain, qui représente moins de 1%, est éclaté sur le territoire.

L'espace agricole se concentre sur les plateaux et les fonds de vallées. En détails, 24% du territoire est composé de prairies, soit plus de la moitié de l'espace agricole total, le reste est consacré à des systèmes culturaux souvent complexes. Cela traduit bien l'orientation de l'agriculture vers l'élevage

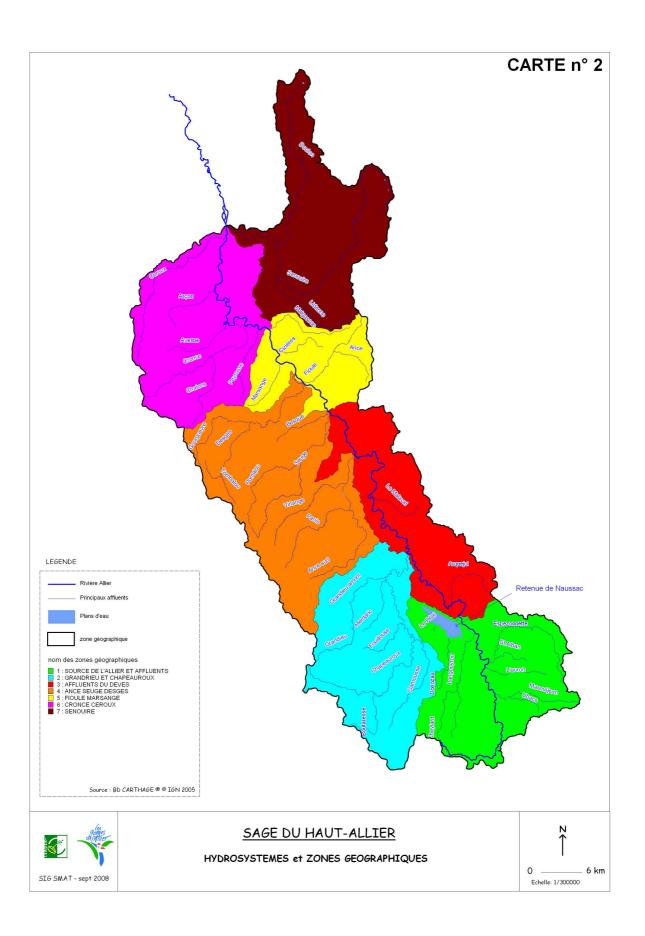
A contrario, la forêt est plus particulièrement implantée sur les zones de pentes. Deux secteurs géographiques sont majoritairement forestiers : « sources de l'Allier et affluents » et « la Sénouire ». En détails, les conifères représentent la plus grande part (26%) suivis par les forêts mélangées avec 13% puis les feuillus avec 7%.

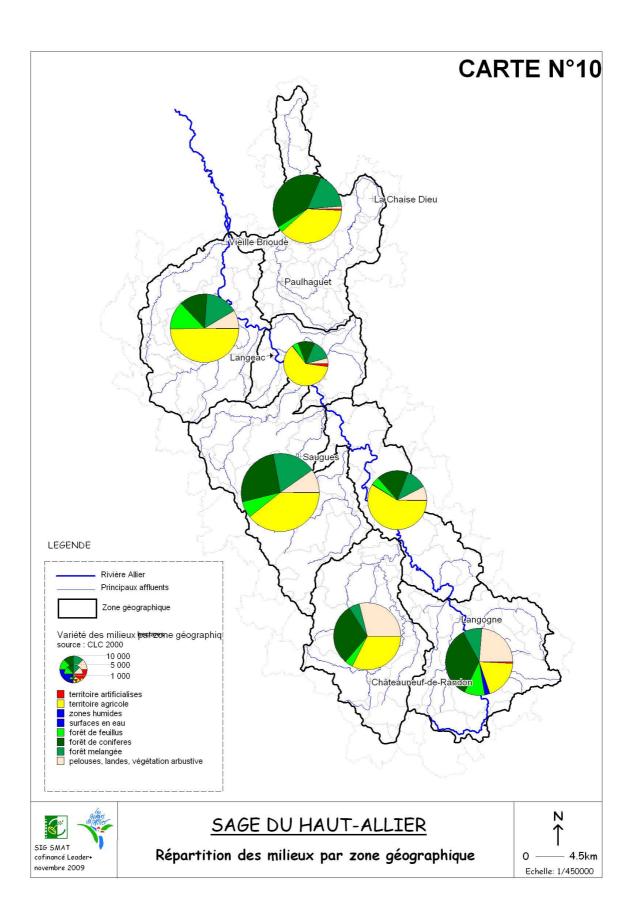
A noter, l'enrésinement est un facteur qui joue un rôle important sur la qualité des sols et des milieux aquatiques.

2.3 <u>Découpage en zones géographiques cohérentes</u>

Aux vues des caractéristiques physiques, administratives, économiques et humaines, l'état des lieux a dégagé des grandes zones géographiques regroupant plusieurs sous-bassins versants.

Ces zones géographiques permettront d'avoir une approche plus localisée de certaines données, d'avoir une meilleure appropriation du territoire par les acteurs et de définir des objectifs plus ciblés.





3 L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

3.1 Hydrologie

3.1.1 L'allier

Le régime naturel hydrologique de l'Allier est de type pluvio-nival. Il subit à la fois les influences méditerranéenne et océanique. Il est marqué par une sécheresse estivale prononcée puis à l'automne par une reprise importante des débits (influence cévenole) avec un maximum de printemps souvent décalé par la neige.

Cependant, le régime hydrologique de l'Allier est influencé par les grandes infrastructures que sont le complexe hydroélectrique de Monistrol d'Allier et le barrage de Naussac.

3.1.2 Les affluents de l'allier

En raison du substrat souvent imperméable (socle), les cours d'eau n'ont pas ou peu de nappes d'accompagnement et présentent des débits d'étiage faibles. Leur écoulement est donc lié au régime pluvial. Ce sont les zones humides qui contribuent à la régulation des débits.

Le faible niveau naturel des capacités de stockage des formations géologiques et pédologiques induit un temps de transfert court des eaux météoriques. Ce phénomène tend à s'accélérer partout en raison de l'évolution des pratiques agricoles qui tendent généralement vers une évacuation rapide de l'eau (drainage, mais aussi suppression des haies, augmentation des surfaces des parcelles, etc..) et de la dégradation des zones humides. Les prélèvements réalisés dans les cours d'eau peuvent également aggraver la situation.

Sur les zones volcaniques, des aquifères plus importants peuvent exister et générer des sources qui contribuent au soutien des débits.

3.1.3 Sècheresses et crues

Sécheresses

Le barrage de Naussac permet le soutien d'étiage de l'Allier pendant les périodes de sècheresse (la plus marquée a eu lieu en 2003). Les affluents sont quant à eux directement touchés avec des variations d'étiage suivant la nature du socle, les réserves d'eau présentes (aquifères, zones humides), les orages localisés ou les prélèvements d'eau. **Une partie du chevelu est particulièrement fragile**. Par exemple, pour la sécheresse de 2003, les cours d'eau du Livradois et du Langeadois, des plateaux de la Chaise Dieu ainsi que la totalité des petits affluents directs de l'Allier sur leurs parties intermédiaires et aval ont connu des étiages très sévères et des assecs (Cronce, Ceroux.....).

Il existe un dispositif départemental d'aide à la gestion des prélèvements en période de crise : le Réseau d'Observation des Crises d'Assec (R.O.C.A.).

Crues

Sur le bassin du Haut-Allier, 3 types de crues peuvent être rencontrées : les crues cévenoles, océaniques ou mixtes. L'allier est une rivière capricieuse, à caractère semitorrentiel du fait de sa pente mais torrentiel du fait de ses débits.

Plusieurs actions de gestion du risque inondation ont d'ores et déjà été menées et certaines viennent d'être lancées :

- ✓ Actions de prévention : Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) qui permet de contrôler l'urbanisation dans les zones à risques, les Dossiers d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) outils d'information préventive, information du public
- ✓ Actions de prévision et d'alerte
- ✓ Actions de protection : entretien et restauration des cours d'eau
- ✓ Etude « 3P » lancé en 2009, piloté par l'Etablissement Public Loire (EPL)

3.2 Milieux réservoirs d'eau

3.2.1 Aquifères

Sur le bassin les formations aquifères sont superficielles et représentées par les aquifères de fracture dans les zones de socles, les nappes superficielles dans les arènes, les aquifères alluviaux anciens sous les coulées de lave, les aquifères de formations alluviales et sédimentaires tels que la nappe d'accompagnement de l'Allier.

3.2.2 Zones humides

Les zones humides représentent **une grande richesse**, caractérisées par différents types de sols et de végétation. Elles remplissent des fonctions épuratoires, hydrologiques, biologiques et/ou économiques en fonction de leur nature.

Si sur certaines parties du territoire des données existent sur les zones humides (Ardèche, haut bassin lozérien, une partie du Devès), elles doivent être uniformisées et complétées. Pour les autres, notamment la Margeride et ses tourbières, la connaissance des zones humides est plus lacunaire. Le SAGE a pour mission d'inventorier les zones humides, notamment celles qui présentent un intérêt particulier pour le bon état des ressources en eau.

3.2.3 Retenues et plans d'eau

On distingue différents types de plans d'eau : lacs, gravières, étangs, retenues qui peuvent être artificiels ou naturels, connectés ou non au réseau hydrographique. Nombre d'entre eux sont le résultat des activités humaines et il n'existe pas d'inventaires exhaustifs à l'échelle du bassin. Leur multiplication et leur concentration entraînent des conséquences néfastes sur les milieux aquatiques (risque d'eutrophisation, diminution des débits des cours d'eau, colmatage du milieu....). Deux masses d'eau plans d'eau ont été classées par la DCE : Naussac et Poutès.

3.3 Qualité des milieux

3.3.1 <u>La ribisylve</u>

La ripisylve joue un rôle particulièrement important dans le fonctionnement des hydrosystèmes (fonction mécanique, qualitative, écologique, paysagère et sociale).

Par le passé les riverains entretenaient les berges et les cours d'eau, mais la déprise agricole a fait que ces pratiques ont été abandonnées. Les nouvelles pratiques culturales, les plantations forestières, la réalisation d'ouvrages, ont modifiées les équilibres et engendrées ponctuellement des dysfonctionnements au niveau de la ripisylve qui se traduisent par : une production d'embâcles amplifiée, un défaut de régénération de la végétation entraînant un vieillissement, un déséquilibre des strates, le développement d'essences exotiques, le développement des rudérales.

Les activités humaines ont conduit à introduire, de façon volontaire ou involontaire, des essences inadaptées aux ripisylves locales. Ces espèces peuvent être proliférantes, exotiques ou non, envahissantes et portent atteinte aux milieux aquatiques.

Le Haut-Allier est, pour l'instant, relativement épargné par les plantes envahissantes. Cependant, certaines espèces inadaptées sont présentes : Renouée du Japon, Robinier faux acacia, peuplier hybride ou encore l'enrésinement des berges de têtes de bassin.

3.3.2 Morphologie du bassin

Les différentes études pour l'entretien des cours d'eau montrent qu'il n'y a pas sur le bassin de phénomènes d'érosion spectaculaires. Les zones d'érosion restent localisées et liées à la dynamique naturelle des rivières. On note cependant des points d'érosion liés aux interventions humaines avec notamment le piétinement bovin des berges, la plantation de résineux en berges ou encore la suppression de ripisylve par les propriétaires riverains.

La dynamique fluviale est plus influencée par les seuils et les barrages.

3.3.3 <u>Aménagements hydrauliques</u>

De façon générale, les aménagements hydrauliques - barrages, seuils, retenues -, sont à l'origine de perturbations du régime hydraulique mais aussi de la qualité physique et biologique des milieux aquatiques (effets à relativiser selon les caractéristiques des ouvrages) :

- ✓ Effets sur les flux liquides : modification écoulement, tronçons de courts d'eau courtcircuités soumis à des débits réservés, augmentation évapo-transpiration...
- ✓ Effets sur les flux solides : réduction vitesse de transit des sédiments....
- ✓ Effets des retenues : limitation dynamique fluviale, augmentation de la température et diminution de la teneur en oxygène dissous....

✓ Impacts écologiques : perturbation des habitats par la modification des faciès d'écoulement, appauvrissement général de la qualité des milieux par la réduction des débits et la dégradation de la qualité de l'eau, restriction de l'accès aux zones de frayères pour les migrateurs.

De nombreux seuils et barrages ne sont plus entretenus et leur stabilité peut être menacée.

Une étude lancée en 2005 par l'Agence de l'Eau et l'ONEMA a permis d'identifier 371 ouvrages sur le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Cette liste constitue certes une référence pour réponde aux orientations du SDAGE mais ce travail reste **non exhaustif**. En effet le SDAGE 2010-2015 prévoit que **les SAGE identifient les ouvrages** qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée.

A préciser, à l'heure actuelle, une **liste d'ouvrages prioritaires** a été établie par la DIREN Centre, l'ONEMA bassin et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cette liste a été étudiée au niveau local, mise à jour et modifiée selon les enjeux. Maintenant, elle doit être validée par le comité d'administration de l'Agence de l'Eau afin que des crédits (selon une grille précise de subventions) soient ouverts pour faire des travaux sur ces ouvrages avant 2012.

Cas de Naussac et du complexe hydro-électrique de Monistrol d'Allier

Naussac

Naussac a pour fonction le maintien d'un débit minimum dans l'Allier et la Loire en période de basses eaux pour permettre la satisfaction des différents usages de l'eau. La retenue de Naussac influe sur le régime de l'Allier non seulement par le soutien d'étiage mais aussi par les prélèvements hivernaux et printaniers qui sont réalisés pour assurer ce soutien.

Le remplissage de la retenue s'effectue par les apports naturels du Donozau et par prélèvement sur le Chapeauroux et l'Allier.

Un règlement d'eau fixe les modalités de gestion de la retenue pour la restitution d'eau (fixe des variations maximum de débits de restitution, fixe un débit maximal normal des lâchures, fixe des objectifs de débit minimum en différents points à l'aval du barrage), et pour le remplissage (fixe des maximums de prélèvements).

Un plan d'eau est aménagé dans le grand plan d'eau et séparé par une digue.

Le complexe hydro-électrique de Monistrol d'Allier

Il est composé par la centrale de Monistrol d'Allier qui turbine les eaux issues de deux chutes hydroélectriques composées de trois barrages :

- ✓ D'une part le barrage de Poutès sur l'Allier. Il alimente une galerie puis une conduite forcée jusqu'à Monistrol court-circuitant ainsi 10 km du vieil Allier.
- ✓ D'autre part le barrage de Saint-Préjet sur l'Ance du Sud qui permet d'alimenter, par lâcher, la retenue de Pouzas (0.048 Mm3) en aval. Cette dernière, via un canal alimente un bassin de mise en charge connecté à la conduite forcée alimentant la centrale.

Un règlement d'eau fixe les modalités de gestion du complexe et définit pour l'Allier des périodes de fonctionnement par éclusées ou non, des débits réservés et minimums, des limites de la capacité utile (variation du niveau de la retenue) ; et pour l'Ance du Sud des débits réservés.

3.3.4 Restauration et entretien des cours d'eau

Sur le bassin du Haut-Allier, différents programmes ont été engagés pour restaurer et entretenir les cours d'eau et de nouveaux sont en cours :

- ✓ Contrat Restauration Entretien de la Senouire, des étangs de Moissac-bas et Berbezit (M.O. SICALA, fin 2010)
- ✓ Contrat de Restauration Entretien des cours d'eau affluents Langeadois de l'Allier (M.O. SICALA, 2010-2014)
- ✓ Contrat de Restauration Entretien des tourbières et zones humides du Haut Bassin Versant Lozérien de l'Allier (2009-2013)
- ✓ Contrat Territorial bassin versant amont de la retenue de Naussac (en cours pour le volet agriculture et en projet pour les autres volets))
- ✓ Contrat Rivière du Haut-Allier (M.O. SMAT, terminé)

3.4 Qualité des eaux de surface

En 2007 et 2008, la qualité physico-chimique appartient majoritairement aux classes de qualité bonne à très bonne, et quelques altérations sont à noter :

Qualité matière organique :

La qualité est bonne à moyenne sur les zones amont et plus précisément sur les zones géographiques « Sources de l'Allier et affluents » et « Grandrieu et Chapeauroux ». Toutefois, la qualité s'est améliorée en 2007 pour l'Allier à la Bastide et à Luc. Par la suite, la qualité s'améliore pour l'Allier à l'aval de Saint-Haon et seul l'Allier à Prades est en classe moyenne. Pour les autres affluents, une amélioration de la qualité MOOX est visible depuis 2007 sauf sur le Doulon et l'Ance du Sud.

Qualité matière azotée :

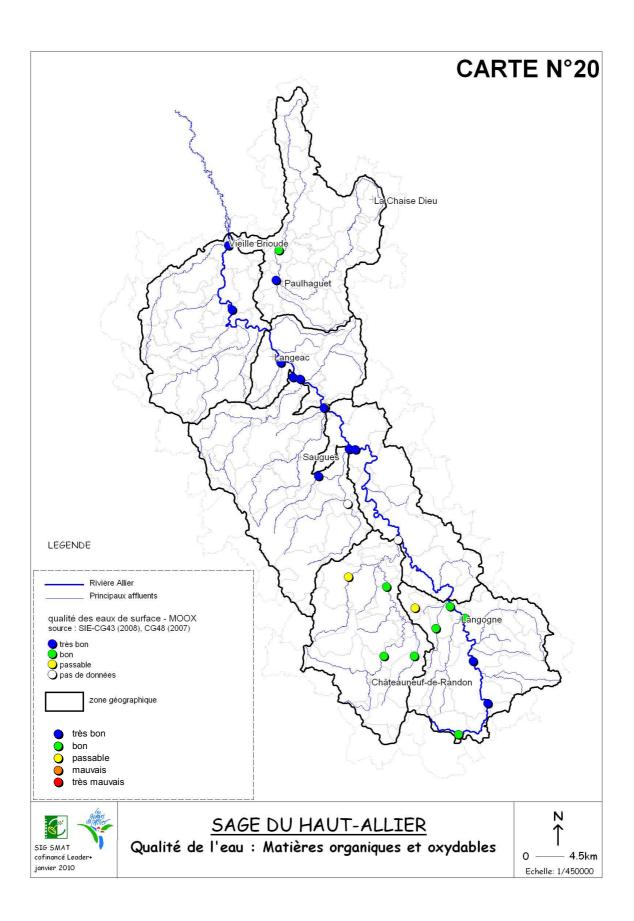
Sur la rivière Allier, la qualité matière azotée est comprise dans les classes bonnes à très bonnes, sauf pour l'Allier à Prades où la qualité est moyenne. Les affluents affichent une qualité bonne à très bonne. A noter, la qualité matière azotée s'est dégradée ces deux dernières années sur l'Ance du Sud et, pour la Fioule, la qualité matière azotée s'est certes améliorée mais n'atteint jamais une qualité très bonne.

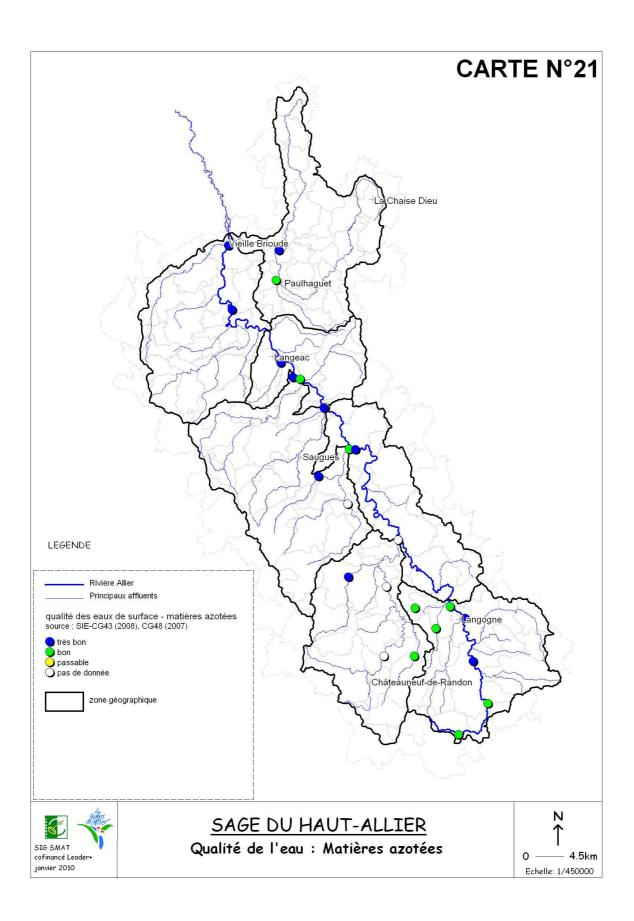
Qualité nitrates

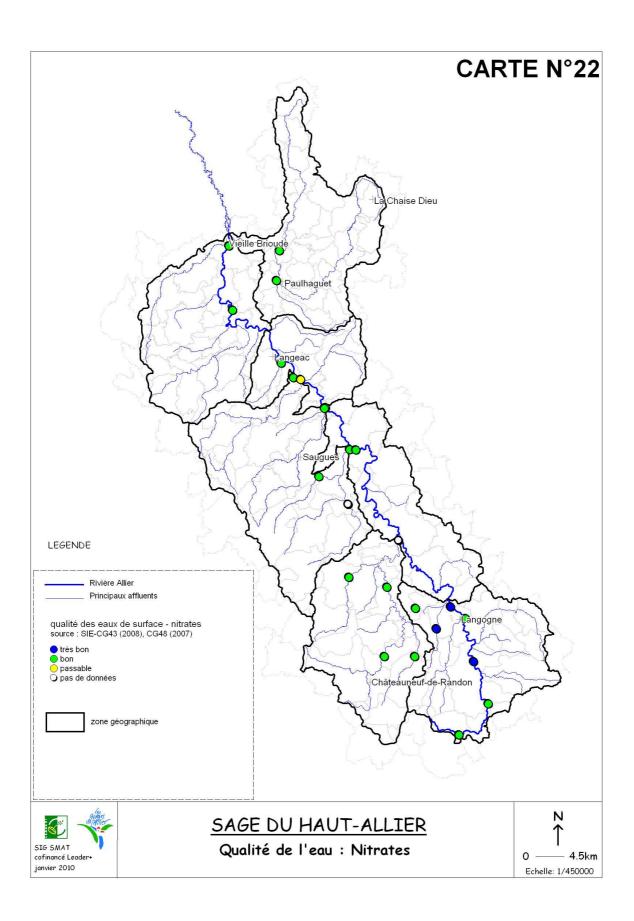
Sur la majorité des stations de mesure, la qualité pour les nitrates est bonne. Une amélioration est à relever en 2007 sur l'Allier à l'aval de Luc et à l'aval de Langogne, ainsi que le Donozau en amont de Naussac. Même si une amélioration est également visible sur la Fioule, elle reste le point noir avec une qualité moyenne.

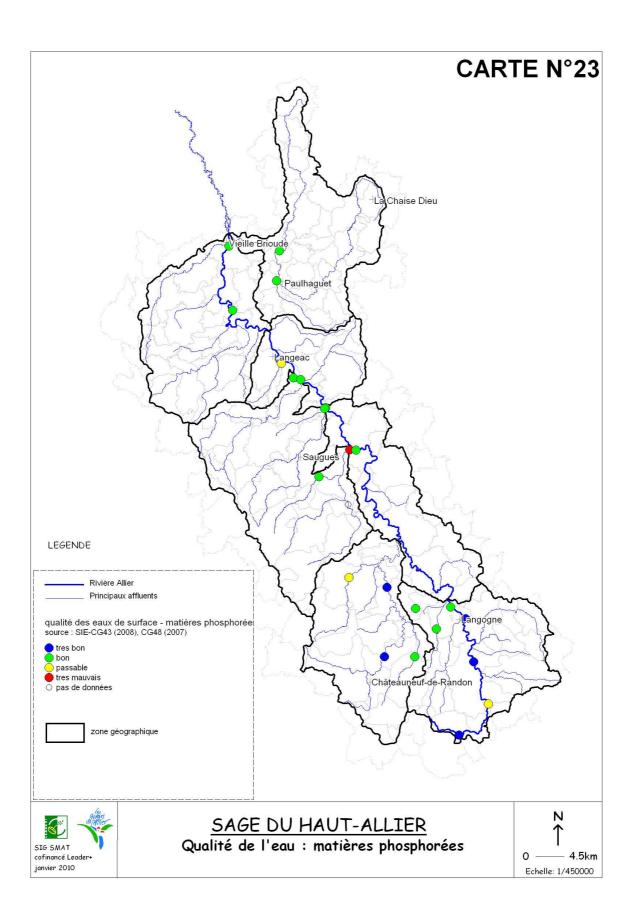
Qualité matières phosphorées

Pour la majorité des stations, la qualité est bonne. Pour la rivière Allier, la qualité s'est améliorée en 2007 sur la zone amont. Il en est de même pour les affluents la Seuge, la Desges, et la Fioule où la qualité s'est récemment améliorée.









Hydrobiologie:

Pour la qualité hydrobiologique, les invertébrés (I.B.G.N.) présents sur le Haut-Allier témoignent d'une qualité très bonne, sauf pour l'Allier à l'aval de Langogne et le Grandrieu. En revanche, l'indice basé sur l'étude des diatomées (I.B.D.) est plus critique, classant la majorité des stations en qualité bonne et révélant une altération plus marquée sur certaines rivières comme la Fioule et la Seuge par exemple.

Des eaux de baignade pas toujours conformes :

La majorité des zones de baignades sur le haut bassin versant de l'Allier affiche seulement des eaux de qualité bonnes. De plus, pour certains sites, la qualité de l'eau peut momentanément être polluée, voire même être classée en eau polluée sur une longue période. C'est le cas pour : la zone de baignade située au camping de Langeac, la zone de Chilhac, la Senouire à Paulhaguet, le plan d'eau de Saugues. Généralement, les déclassements des eaux de baignade sur le Haut-Allier sont liés au paramètre bactériologique et interviennent suite à des épisodes pluvieux

La présence de cyanobactéries :

A l'instar de certains plans d'eau de la région Auvergne, les eaux du Haut-Allier connaissent depuis quelques années **des épisodes de prolifération de cyanobactéries**. Elles sont observées sur le plan d'eau de Naussac et surtout sur la retenue de Poutès (observation de bloom algal¹).

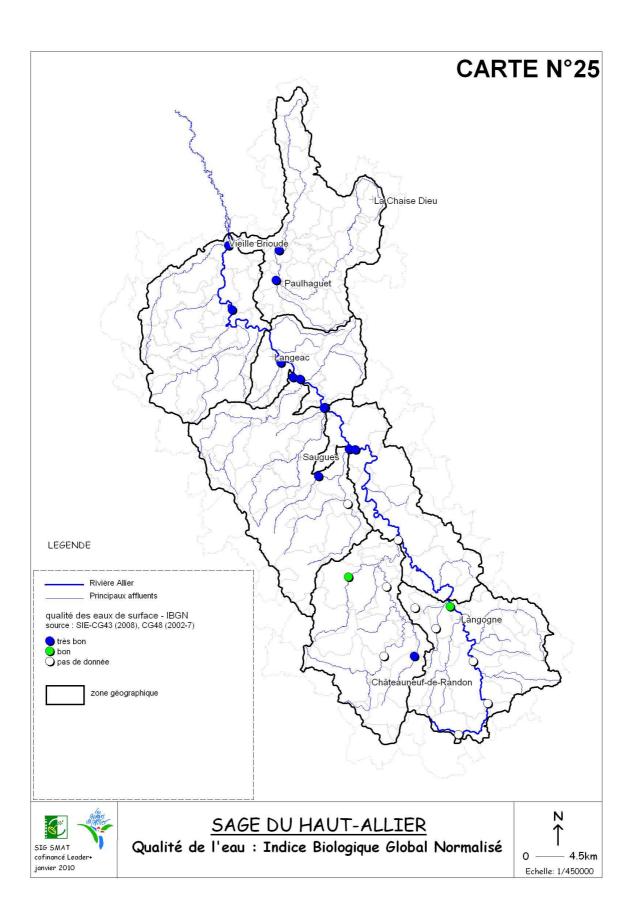
A noter, Naussac profite d'un suivi annuel de la qualité des eaux de la retenue (E.P.L.). Les résultats mettent en évidence que les eaux sont de type mésotrophe, ce qui correspond à un niveau satisfaisant permettant les usages et un fonctionnement biologique normal des communautés vivantes. Toutefois, les apports comme phosphore et azote apparaissent limités sur le bassin versant mais en augmentation, ce qui justifie des mesures de réduction des effluents domestiques et agricoles.

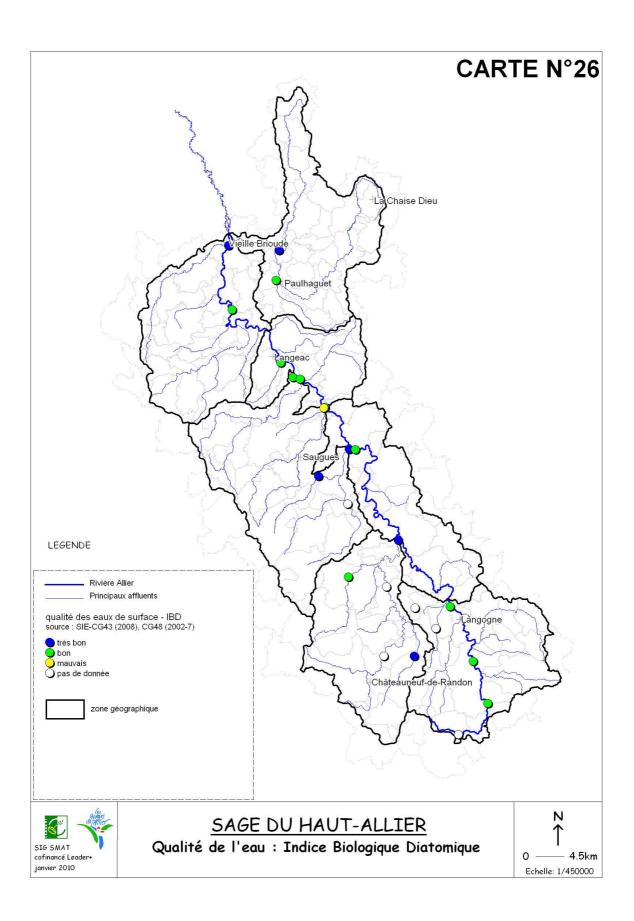
Pour les produits phytosanitaires, l'unique station de suivi du réseau Phyt'eauvergne, qui se situait à Vieille-Brioude, n'existe plus depuis 2008. Les travaux de Phyt'eauvergne montrent que le bassin du Haut-Allier est faiblement impacté par les produits phytosanitaires.

Biomasse sur l'Allier :

Enfin, une étude sur la connaissance des paramètres biologiques de la rivière Allier notamment à travers une comparaison avec la Loire, a récemment été réalisée par les services de la DREAL. Les premières constations montrent que l'Allier présente un bon état écologique au niveau des habitats comme au niveau biologique. Les peuplements benthiques de l'Allier sont bien diversifiés mais leur biomasse est nettement plus faible que sur la Loire.

¹ Augmentation rapide de la concentration d'une ou plusieurs espèces d'algues microscopiques en milieu aquatique





3.5 Qualité piscicole

La situation piscicole est étroitement liée à la qualité du milieu aquatique. Elle dépend de différents facteurs qui vont de la qualité de l'eau à la morphologie des cours d'eau, en passant par la nature des débits. Le peuplement piscicole étant lui-même un indicateur du bon état fonctionnel des cours d'eau.

Le peuplement piscicole du bassin du Haut-Allier est particulièrement varié et comporte de nombreuses espèces d'eau vive comme la truite, le chabot, le vairon, le goujon, la loche franche, le spirlin. La présence d'espèces comme l'écrevisse à pieds blancs témoigne de la biodiversité des milieux.

Cependant certains contextes sont considérés comme perturbés. Les facteurs responsables les plus souvent relevés sur les cours d'eau du bassin sont : les faibles débits d'étiage, la continuité piscicole (enjeu majeur identifiés dans le SDAGE Loire-Bretagne), les rejets polluants domestiques et agricoles.

Le bassin compte différentes espèces patrimoniales comme l'Ombre commun ou la Moule perlière, mais la plus emblématique reste le saumon atlantique. Le bassin du Haut-Allier représente une zone de frayères importante pour cette espèce. Son accessibilité pour ce grand migrateur représente un enjeu à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Face à la disparition programmée du saumon atlantique, les pouvoirs publics et les acteurs du bassin Loire-Bretagne se sont mobilisés pour mettre en place des mesures pour sauver l'espèce. Ces mesures sont définies dans un plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) préparé par le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI).

3.6 Habitats naturels remarquables

Le Haut-Allier présente une richesse écologique, géologique et paysagère de premier ordre. Ces écosystèmes de haute qualité environnementale sont l'héritage des pratiques du passé et de la relative inaccessibilité de certains sites (gorges). Ils abritent une faune et une flore riches dont de nombreuses espèces figurent dans la Directive Habitats Faune Flore (CE/92/43) ainsi qua dans la Directive Oiseaux (CE/79/409).

Le périmètre du SAGE abrite ainsi des sites remarquables et variés : milieux forestiers, milieux ouverts comme les landes et prairies, milieux rupestres (falaises et éboulis), milieux aquatiques.

Parmi les espèces aquatiques du bassin, il faut signaler la moule perlière, l'écrevisse à patte blanche et le plus emblématique le saumon.

Cette richesse se traduit par un nombre important de protections réglementaires sur le périmètre du SAGE :

- Les schémas départementaux en faveur des Espaces Naturels Sensibles concernent 10 sites en Haute-Loire et I en Ardèche. Sur ces sites, 8 concernent les milieux aquatiques et associés.
- 58 Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et I2 ZNIEFF de type 2.
- o I Zone de Protection Spéciale (ZPS) de 60 000ha (Directive Oiseau)
- o 15 sites Natura 2000. Parmi ceux-ci, on trouve notamment les rivières à écrevisse, les rivières à moules, les rivières à Loutre
- 2 arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) sur des zones humides (Marais de Limagne et Bouleau nain)

4 USAGES DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

4.1 Eau potable

L'alimentation en eau potable (AEP) est un enjeu majeur. Cette problématique touche en effet à la santé publique et concerne tous les habitants du bassin. Tout usager doit pouvoir disposer d'une eau de bonne qualité, en quantité suffisante, et à toute période de l'année.

Le mode d'exploitation de l'eau potable s'effectue majoritairement en régie directe sur le périmètre du SAGE Haut-Allier, même si quelques communes ont confié la gestion à des syndicats d'eau potable ou à des structures privées et que certains hameaux sont alimentés par des sources privées.

Les ressources en eau potable du SAGE sont essentiellement prélevées en eaux souterraines (plus de 75%) et proviennent des sources, même si des prélèvements en eaux superficielles sont répertoriés notamment sur la retenue de Naussac pour alimenter tout le bassin de Langogne (importants en terme de desserte de population), et certains sur la rivière allier.

En raison du faible niveau de stockage des sols sur certains secteurs, notamment sur le nordouest du SAGE, les eaux souterraines sont de faibles profondeurs et sont par conséquent de faible capacité.

Même si l'aspect quantitatif apparaît globalement satisfaisant sur le territoire du SAGE, il existe toutefois des communes qui souffrent d'un manque d'eau ou en souffriront à l'horizon 2015 en période estivale (le sud-est du SAGE, notamment les communes d'Ardèche et le Nord Est de la Communauté de communes de la Margeride Est, des communes de Haute-loire)

La qualité bactériologique est globalement correcte, les non-conformités ne dépassant pas 10% sur le périmètre du SAGE, sauf sur le bassin Lozérien. La qualité pour les nitrates et les pesticides est également bonne sur le bassin.

A l'heure actuelle, environ 17% des points de captage sur le périmètre du SAGE ne possèdent pas de périmètre de protection avec déclaration d'utilité publique. Rappelons que la Loi sur l'eau de 1992 a rendu obligatoire l'instauration de ces périmètre de protection, que le plan national « santé environnement » prévoit un objectif de 100% en 2010 et que le SDAGE demande la finalisation de la mise en place de ces arrêtés.

Enfin, en fonction du type de gestion (régie communale ou syndicale), le prix de l'eau pour les usagers est très hétérogène, allant de 0.58 €/m3 à 2.04€/m3.

4.2 Assainissement

L'ensemble du périmètre du SAGE Haut-Allier est classé en zone sensible à l'eutrophisation, nécessitant la mise en place d'un traitement pour le phosphore et l'azote.

55% des communes du périmètre du SAGE disposent d'un système d'assainissement collectif.

Sur le bassin, l'assainissement collectif est représentatif d'un habitat rural et diffus. En effet, le territoire du SAGE se caractérise par la présence d'un nombre très important d'ouvrages de petites capacités : 98% des stations ont une capacité <200EH et 81% ont une capacité <200EH. Les filières de traitement majoritaires sont : Geo assainissement (filtres enterrées, filtres biologiques et filtres plantés de roseaux, et lagunage naturel. La filière boues activées constitue la plus grande capacité de traitement sur le périmètre, bien qu'elle ne représente que peu d'ouvrages.

Seulement 4 stations de plus de 2000 eq/hab (soit 2% des unités) sont présentes sur le bassin versant de l'Allier et elles représentent à elles seules 49% de la capacité totale de traitement.

Des travaux sont à prévoir sur certaines stations pour limiter l'impact des rejets sur le milieu naturel. De façon plus générale, il est impératif de compléter ces données.

Actuellement, une des problématiques sur le bassin versant de l'allier concerne le traitement des boues des stations d'épuration (boues produites par les filières boues activées et les boues issues du curage des lagunes). Sur certains secteurs, la nature des sols ne permet pas l'épandage des boues et par conséquent il faudra trouver d'autres solutions rapidement.

Le parc d'assainissement non collectif est mal connu à ce jour.

A l'heure actuelle, peu de communes ont mis en place un SPANC.

Notons que les visites des SPANC doivent obligatoirement être réalisées au 31 décembre 2012 au plus tard, mais aucun texte ne précise de date butoir quant à l'élaboration du schéma d'assainissement par les communes.

4.3 Potentiel hydro-électrique

Le SAGE doit prendre en compte l'évaluation du potentiel hydro-électrique établi en application de l'article L.212-5 du code de l'environnement.

Cette évaluation a été faite en croisant :

les valeurs du potentiel technique brut

=

- optimisation des ouvrages
- équipement des ouvrages
- création d'ouvrages



<u>la réglementation en vigueur</u> :

- cours d'eau réservés
- réserves naturelles nationales
- sites natura 2000
- cours d'eau classés avec liste d'espèces
- arrêtées préfectoraux des biotopes
- Parcs naturels régionaux
- etc....

Les résultats mettent en évidence que **le potentiel de développement de l'hydroéletricité** au niveau du périmètre du SAGE Haut-Allier **représente 2**% du potentiel normalement mobilisable (c'est-à-dire en adéquation avec la réglementation) du bassin Loire-Bretagne.

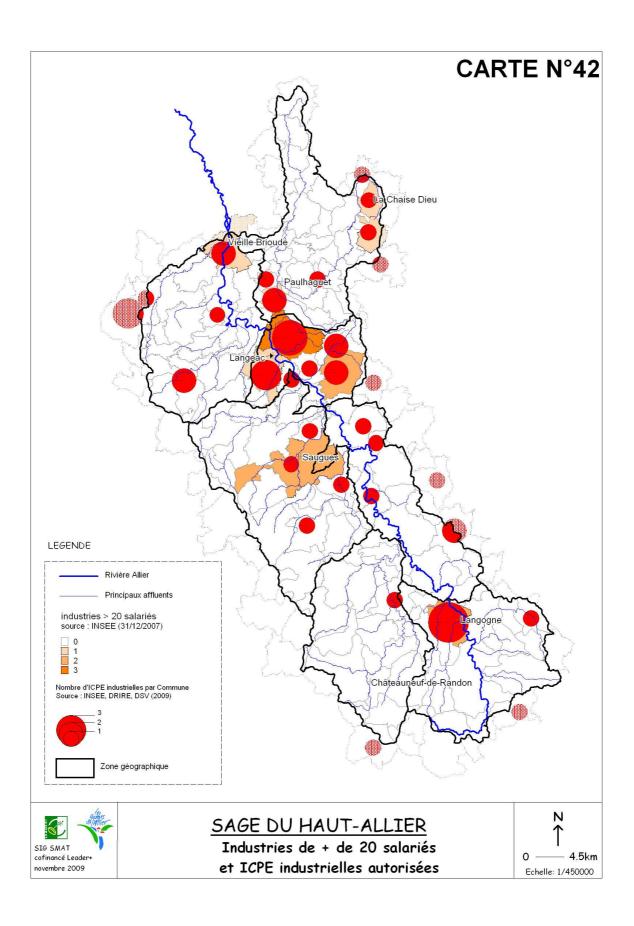
4.4 Activités industrielles

Le bassin du Haut-Allier est un territoire majoritairement rural. En effet, sur le périmètre du SAGE, il n'y a pas plus de 3 industries d'effectif supérieur à 20 salariés par commune et un seul secteur présente un dynamisme réel : Langeac - Mazeyrat d'Allier - Siaugues Saint-Romain qui appartient à la zone géographique « Fioule Marsange ».

Les autres secteurs présentent une activité moindre et se localisent à : Vieille-Brioude, la Chaise-Dieu, Paulhaguet, Saugues et Langogne.

En quelques chiffres:

- ▶ 90 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) soumises à autorisation au titre du code de l'environnement et pour lesquelles des études d'impacts ont été établies dans le cadre des demandes d'autorisations, sont présentent sur les 165 communes du SAGE
- ➤ 13 entreprises paient une redevance directe de pollution à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne compte tenu de la nature et du volume de leurs rejets d'effluents à ce jour
- deux entreprises classées SEVEZO sont présentes sur le périmètre du SAGE, dont une rejette après traitement dans une rivière du bassin versant.
- un seul site, situé à Langogne, figure dans la base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.



4.5 Activités agricoles

D'après les données Corine Land Cover (2000), la surface agricole représente 40% du territoire du Haut-Allier, ce qui correspond aux données du Recensement Général Agricole (2000) qui indique une surface agricole utilisée de 47%.

Bien que le nombre d'exploitations agricoles soit en diminution, on en recense toutefois 3205.

Surtout orienté vers l'élevage, l'agriculture du bassin, est dominée par des surfaces toujours en herbe, sauf à l'aval du périmètre du Haut-Allier où les zones de cultures se font plus nombreuses.

L'agriculture locale est orientée vers l'élevage bovin et ovin. Les charges animales sont les plus faibles sur l'amont du bassin, dans les secteurs « Grandrieu et Chapeaurou » et « Sources de l'Allier et affluents ». Les élevages autorisés au titre des ICPE sont répartis de façon relativement uniforme sur le périmètre du SAGE.

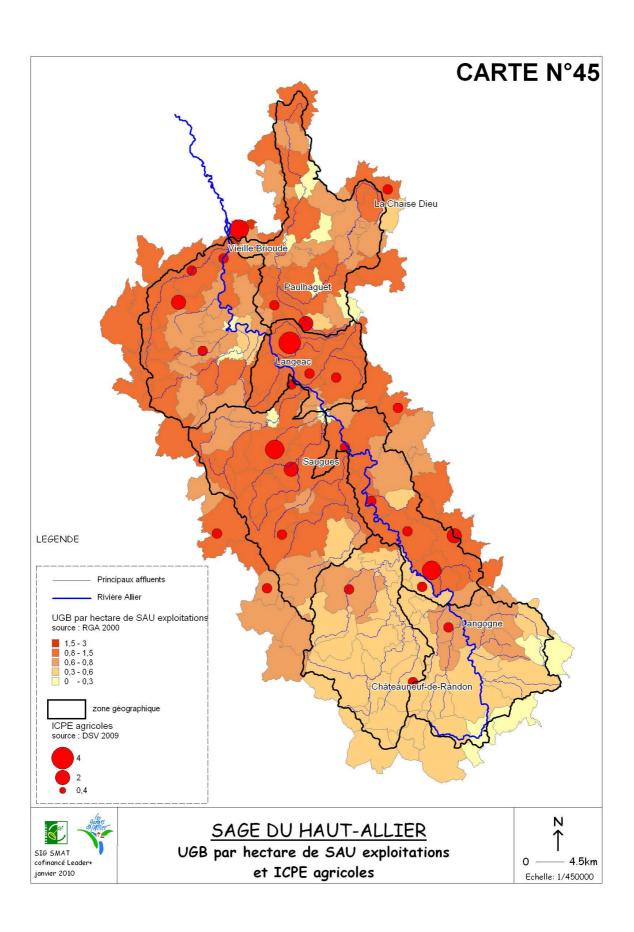
Les liens entre l'agriculture, l'eau et les milieux aquatiques de façons générales, sont nombreux. Des volumes d'eau significatifs sont utilisés pour l'abreuvage des animaux et l'irrigation. A ce jour, compte tenu des données disponibles, les quantités d'eau utilisées pour ces deux besoins ne sont pas connues précisément. Elles ont été évaluées à I 800 000m³ pour l'irrigation et à 2 680 000 m³/an pour l'abreuvage. De manière générale, la sollicitation quantitative exacte de la ressource en eau est à ce jour inconnue et, vu notamment la fragilité de cette ressource en période d'étiage sur les affluents de l'Allier, il apparaît impératif de continuer plus avant les investigations.

Enfin, même si les données indiquent que les surfaces drainées ne représentent pas une part importante du territoire du SAGE, il est impossible de savoir à ce jour l'incidence de cette pratique sur les zones humides du territoire.

Sur le périmètre du SAGE du Haut-Allier, 3 zonages principaux sont concernés par des MAEt² : le site Natura 2000 « Haut-Allier », le site Natura 2000 « Haut-Allier Ardéchois » et le Contrat Territorial du bassin versant de Naussac.

_

² Les MAEt visent à réduire l'impact environnemental des pratiques parcellaires agricoles et viticoles sur un territoire hydrographique cohérent.



4.6 Les activités de loisirs

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que leur intérêt écologique, comme la présence d'espèce rare à l'image du saumon, sont des enjeux forts. Ces richesses participent largement à l'intérêt touristique du territoire qui offre une grande diversité de paysages et un cadre idéal pour les activités nautiques et de pleine nature.

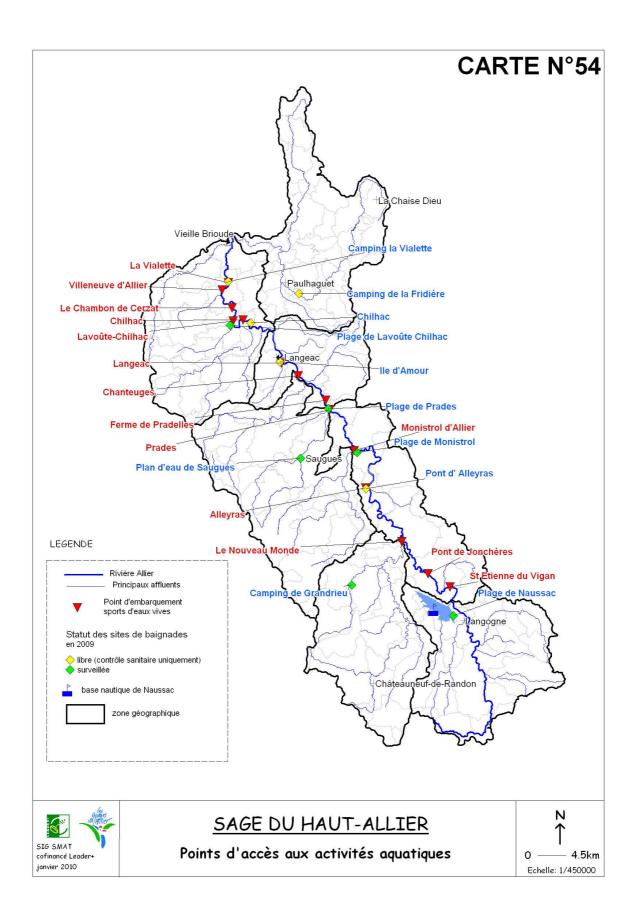
La part des résidences secondaires sur le territoire, associée à la capacité d'accueil des campings et des hôtels, met en évidence l'importance du tourisme estival sur le bassin versant du Haut-Allier.

Les principales activités nautiques pratiquées sur l'allier sont : canoë, kayak, rafting et canyoning. A titre indicatif, une étude conduite en 2006 a indiqué 57 000 prestations dans ces domaines sur le Haut-Allier.

Au total, 6 lieux de baignades aménagés et surveillés sont présents sur le bassin : Grandrieu, Naussac et Saugues en plan d'eau ; Monistrol d'Allier, Prades et Lavoûte-Chilhac sur l'Allier. De plus, de nombreux sites de baignades libres jalonnent principalement l'Allier (les plus fréquentés font l'objet d'un suivi sanitaire) mais les enquêtes de fréquentation montrent que les sites aménagés et surveillés sont les plus prisés.

Sur le territoire du Haut-Allier, la diversité et la qualité des milieux et des espèces sont des atouts considérables pour l'activité liée à la pêche. Des enquêtes montrent que la pêche constitue pour les pêcheurs locaux une activité de loisir très active et attire également les populations voisines.

Les pêcheurs sont certes des usagers mais ils ont également un rôle de gestionnaires des milieux aquatiques. L'exercice de leur droit de pêche est ainsi subordonné à une obligation de gestion et de préservation des milieux et du domaine piscicole.



5 CONCLUSIONS

Le périmètre du SAGE Haut-Allier couvre un vaste territoire de plus de 2800 km² et se situe en tête de bassin. Support d'une richesse floristique et faunistique conséquente, ce territoire est également lié à une activité touristique importante et une activité agricole majoritaire. Ainsi, la rivière Allier représente un véritable axe de vie pour les habitants du bassin, tout comme pour le saumon qui vient s'y reproduire.

A la fin de cet état initial, il apparaît que malgré un environnement relativement préservé, l'allier et ses affluents présentent des perturbations (aménagements hydrauliques, quantité et qualité d'eau....) qui peuvent être préjudiciables à certains usages de l'eau ainsi qu'au patrimoine biologique. De plus, il existe un manque de données (zones humides, prélèvements d'eau, assainissement non-collectif...) impératif à combler afin de pouvoir préserver ce bassin tout en permettant un usage de l'eau pour tous.

L'ensemble de ces constats permettra de dresser le diagnostic du territoire, préalable indispensable pour lancer la phase opérationnelle du SAGE.

6 PERSPECTIVES

Suite à la validation de l'état initial et de sa synthèse par la CLE, une nouvelle étape dans l'élaboration du SAGE va débuter : il s'agit du diagnostic et du scénario tendanciel, phases aux cours desquelles la concertation entre les différents acteurs est primordiale. Par conséquent, différents groupes de travail, qui réuniront des membres de la CLE ainsi que des acteurs de structures extérieures, seront mis en place. Ces groupes, ou commissions, seront un lieu d'échange et de discussion où les acteurs pourront exposer leurs problématiques et leurs objectifs pour arriver à formuler et hiérarchiser les enjeux du territoire.

L'état des lieux du SAGE Haut-Allier a permis de faire ressortir quatre thématiques qui pourraient être à la base de ces groupes de travail :

- O Aspect quantitatif : besoins agricole en eau, eau potable, et problème à l'étiage, etc...
- O Assainissement : problème d'épandage des boues, qualité des rejets, etc...
- o Eau et biodiversité : qualité des rivières et espèces protégées, etc...
- Eau et cadre de vie : tourisme, qualité de l'eau (baignade et pêche), etc...

A noter, ces groupes de travail peuvent évoluer au cours du temps selon l'avancement du SAGE.